

QUESTION ÉCRITE REP

Madame la Députée Christelle Petex-Levet souhaite attirer l'attention Monsieur le Ministre de la transition écologique et de la Cohésion des territoires sur la mise en application de la Responsabilité Élargie des Producteurs pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB). En place depuis le 1er mai 2023, ce dispositif est à l'origine de graves problèmes dont les entreprises, principalement du secteur du bois, s'inquiètent de plus en plus.

Depuis des années, le Gouvernement souhaite une la planification écologique et promeut une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment à l'horizon 2035 et la valorisation des forêts françaises. Dans les faits, la mise en œuvre de la filière REP PMCB crée une importante distorsion de concurrence entre matériaux de construction, au détriment du bois et biosourcé, et de surcroît avec les produits importés.

Les conséquences néfastes de ce dispositif peuvent se résumer en quatre points :

- Le principe de collecte de l'écocontribution : de grands acteurs de la distribution ont semble-t-il d'ores et déjà adopté des pratiques inacceptables, voire illégales, puisque certains refusent désormais de payer cette écocontribution et demandent de la déduire des prix de vente. Par ailleurs, le montant de l'écocontribution est sur une trajectoire inflationniste intense qui effraie particulièrement les entreprises du secteur.
- Le flux d'importation exonérés : depuis la mise en place de ce dispositif, il semble que les importations, notamment de bois sciés en provenance de l'Europe, passent au travers de cette écocontribution ce qui crée de forte distorsion de concurrence.
- Il n'y a pas d'équité de traitement entre les différents matériaux : à titre d'exemple, l'écocontribution pour l'acier s'élève à 0,008 euros la tonne alors que celle du bois grimpe à 8 euros la tonne pour 2023. Plusieurs différences infondées entre les différents matériaux, tels que cet exemple, sont notables et envoient un signal incohérent avec les objectifs de décarbonatation du secteur du bâtiment et la trajectoire climatique recherchée.
- La gouvernance des éco-organismes : les premiers conseils d'administration des deux éco-organismes créés dans le cadre du dispositif ont eu lieu en septembre 2023 et révèlent une gouvernance qui semble plutôt opaque et qui ne met pas en confiance les entreprises du secteur concernées par la REP PMCB.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Madame la Députée Christelle Petex-Levet se demande si le Gouvernement compte réexaminer la REP PMCB afin de lui apporter plus de cohérence avec les objectifs de décarbonation et également de restaurer des conditions loyales sur le marché ? Il en va de l'apaisement et la survie de l'ensemble de la filière qui se sent d'ores et déjà prise en étau et s'essouffle après seulement quelques mois de mise en œuvre du dispositif.